

Cognat

DEPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER CANTON DE MOREUIL	COMMUNE DE LE PLESSIER ROZAINVILLERS
--	---

Le Plessier, le 13 octobre 2014

Le Maire

A

Monsieur Karles KORNOUTYTCH
84 rue Georges Beauvais
800 AMIENS

Lettre RAR

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

Suite à la saisie du tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Jean-Raymond Benay a été nommé expert pour réaliser l'expertise de votre bâtiment situé route de Moreuil à 80110 Le Plessier Rozainvillers, parcelle ZM20.

Ce dernier, dans son rapport du 11 Septembre, a conclu à l'existence d'un péril imminent et préconise de procéder d'urgence à la démolition de la grange.

En conséquence, je vous mets en demeure de démolir ce bâtiment, dans les meilleurs délais et vous donne un délai de 35 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier (cachet de la poste faisant foi).

Au delà de ce délai, si vous n'avez pas effectué les travaux, **la démolition sera effectuée d'office et à vos frais.**

Au cas où, vous ne rembourseriez pas les frais engagés par la commune, nous ferons procéder à la saisie de vos biens pour le montant des travaux auxquels seront ajoutés des frais administratifs et de procédure.

**Le Maire,
P. GORET**



[Handwritten signature in blue ink]

*Notifié à l'intéressé
le 13/10/2014.
Kornoutytch Karles
[Signature]*